



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
 GENERALE
 S/12019
 20 mars 1976
 FRANCAIS
 ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 20 MARS 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
 REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE L'ORGANISATION
 DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte d'une déclaration publiée
 par l'honorable B. J. Vorster, premier ministre de la République sud-africaine,
 au Cap, le 21 mars 1976, au sujet de la question du retrait des troupes
 sud-africaines de la région du barrage de Calueque en Angola.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre
 (et les annexes) comme document du Conseil de sécurité de la manière habituelle.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
 (Signé) R. F. BOTHA

Annexe I

Déclaration faite par l'Honorable B. J. Vorster, premier ministre
de la République sud-africaine

Comme on se le rappellera, le 9 août 1975, alors que les Portugais étaient encore juridiquement responsables de l'Angola et en étaient en fait la Puissance administrante, l'Afrique du Sud a été obligée d'occuper la zone du barrage de Calueque, l'ordre public ayant été réduit à néant. Elle l'a fait uniquement dans le but de protéger la vie des travailleurs et de préserver les installations.

Aussitôt après, le Gouvernement sud-africain a informé le Gouvernement portugais des mesures prises et lui a demandé instamment de prendre la relève. Le Gouvernement portugais qui ne pouvait alors le faire, a demandé à l'Afrique du Sud de continuer à appliquer les mesures de protection qu'elle avait prises et de rester sur les lieux jusqu'au moment où il pourrait assumer cette responsabilité.

Le Gouvernement sud-africain a à plusieurs reprises indiqué clairement quelle était sa position, à savoir qu'il était là uniquement pour assurer la protection des travailleurs et des installations et qu'il se retirerait de la région dès que des assurances lui auraient été données qu'aucun préjudice ne serait causé aux travailleurs, que le travail continuerait et que l'écoulement de l'eau vers Owambo serait assuré. On se rappellera que le Ministre de la défense*, le Ministre des affaires étrangères et moi-même avons clairement défini la position de l'Afrique du Sud. Pas plus tard que le dimanche 14 mars, j'ai brièvement décrit notre position dans une interview donnée au "London Sunday Telegraph". Je me suis exprimé en ces termes :

"Ils nous ont demandé d'occuper les lieux jusqu'au moment où ils pourraient le faire. Ils ne sont jamais venus. C'est donc uniquement pour cette raison et non pas parce que nous avons des arrière-pensées que nous sommes encore là.

Nous retirerons nos troupes dès que des mesures auront été prises pour sauvegarder les vies et les biens; dès que cela sera fait, nous partirons."

Au cours de ces derniers jours, nous avons reçu, par l'intermédiaire d'une tierce partie, des assurances qui, d'une façon générale, nous semblent être acceptables. Nous sommes en train de voir si nous interprétons ces assurances correctement et, dans l'affirmative, l'Afrique du Sud retirera également ses troupes de la zone de Calueque, le 27 mars au plus tard.

* Les déclarations faites par le Ministre de la défense le vendredi 12 mars 1976 et le lundi 15 mars 1976, au sujet du retrait des troupes des camps de réfugiés, sont reproduites dans les annexes I et II.

Annexe II

Texte de la déclaration du Ministre de la défense diffusée
le vendredi 12 mars 1976

Tous les réfugiés dans la partie sud de l'Angola dont le Gouvernement portugais a accepté qu'ils soient rapatriés au Portugal ont maintenant été transportés hors de l'Angola.

Les réfugiés restants qui séjournent dans les quatre centres (Chitado, Pereira d'Eca, Cuangar et Calai) sont maintenant regroupés à Cuanga et à Calai près de la frontière séparant le Sud-Ouest africain de l'Angola.

Dans ces deux centres, la Croix-Rouge internationale s'occupe des réfugiés tandis que la Force de défense sud-africaine apporte son concours à l'organisation des soins médicaux et de l'approvisionnement en vivres.

La Croix-Rouge internationale essaie de trouver une solution aux problèmes de ces réfugiés dans un délai de deux semaines.

Les personnes réfugiées à Pereira d'Eca ayant été prises en charge sans que les forces sud-africaines aient eu à intervenir, ces dernières, à l'exception des éléments stationnés à Calueque et à Ruacana, se trouvent maintenant au sud de la frontière.

Les forces de la République sud-africaine continuent à protéger les travailleurs à Calueque et à Ruacana et veillent à ce que le travail se poursuive jusqu'à ce que des dispositions satisfaisantes puissent être prises pour que l'ordre soit maintenu dans ces localités.

De toute évidence, la Force de défense sud-africaine continue à occuper ses positions actuelles en vue d'assurer la protection de la frontière du Sud-Ouest africain.

Annexe III

Déclaration complémentaire faite par le Ministre de la défense le 15 mars (eu égard à des informations parues dans la presse selon lesquelles la Croix-Rouge internationale allait prendre en charge deux camps dans le sud de l'Angola et à la déclaration par laquelle la Croix-Rouge internationale a fait savoir par la suite qu'elle n'avait pas pris ces camps en mains)

Je réitère les explications que j'ai données à la presse vendredi. La Force de défense sud-africaine a fait plus que son devoir à l'égard des réfugiés. Nous ne nous occuperons plus des deux camps de réfugiés après le samedi 27 mars.

